

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

NO. R-3776-2011

Demanderesse

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)**

Intervenant

**DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2012-2013**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT
(Loi sur la Régie de l'énergie, art. 25 et 26, Règlement sur la procédure de
la Régie de l'énergie (2006), chapitre IV)**

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT, LE
REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (LE ROÉÉ)
EXPOSE CE QUI SUIT :

1. Le 10 août 2011, la Régie donne sa Décision procédurale D-2011-119.
2. Dans sa décision procédurale, la Régie convoque une audience publique et demande aux personnes intéressées à participer à faire parvenir leur demande d'intervention et leur budget de participation au plus tard le 29 août 2011.
3. La présente demande d'intervention et budget de participation sont déposés sous réserve de la possibilité de l'approbation par la Régie du dépôt d'une expertise liée aux sujets que le ROÉÉ prévoit aborder.

L'INTÉRÊT DU ROEÉ

4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie a été établi à l'automne 1997.
5. Le nom du coordonnateur du ROEÉ et l'adresse de l'intervenant sont reproduits à l'Annexe I de la présente demande.
6. Le ROEÉ est composé de six (6) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit d'ENvironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Mouvement Au Courant, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire, de Nature Québec et de la Fondation rivières.
7. Les six groupes membres du ROEÉ représentent des milliers de membres individuels et des dizaines voir centaines d'organisations au Québec.
8. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
9. Le ROEÉ a pour objectif d'intervenir en priorité auprès de la Régie de l'énergie du Québec, ainsi qu'au besoin auprès d'autres instances afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique.
10. Les interventions du ROEÉ reposent sur les principes et objectifs suivants, telles qu'actualisées en avril 2010 :
 - La protection de l'environnement et du patrimoine naturel ainsi que l'entretien responsable des ressources naturelles du Québec;
 - L'équité sociale aux niveaux intra et intergénérationnels;
 - La fourniture de services énergétiques au moindre coût tout en limitant les impacts tant au niveau environnemental que social;

- La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie afin notamment d'opérer une diminution de l'utilisation de combustible fossile;
 - La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre à travers des choix de consommation plus judicieux;
 - La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux et permettant la transition du Québec vers une économie durable.
 - La primauté des nouvelles formes d'énergie renouvelables sur les énergies conventionnelles;
 - L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
 - La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.
11. Depuis ses débuts en 1997, le ROEE a participé activement aux consultations, réunions et audiences de la Régie de l'énergie.

MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION ET APPORT DU ROEE

12. Les motifs à l'appui de l'intervention du ROEE dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROEE et de ses membres.
13. Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, l'intérêt public et le développement durable sont au cœur des responsabilités de la Régie et toute question soulevée devant elle doit être examinée à la lumière de cette disposition.
14. L'expertise développée par le ROEE et par ses membres peut être mise à profit dans la présente cause.
15. Le ROEE rappelle qu'à la page 137 de sa décision D-2011-028 dans le dossier tarifaire 2011-2012 (R-3740-2010), la Régie a traité dans les

termes suivants de la modification de la structure tarifaire y compris un éventuel tarif à paliers :

[569] Dans sa décision D-2010-122, la Régie mentionnait qu'elle était toujours intéressée à poursuivre sa réflexion sur la modification de la structure tarifaire afin d'améliorer le signal de prix. Cependant, elle n'envisageait pas de procéder à une modification de ce type de la structure tarifaire dans le cadre du dossier tarifaire 2011. Elle précisait que l'ensemble de la discussion devrait être repris lors d'un examen approfondi de cette question, à un moment plus opportun.

16. Le ROEÉ espère voir ces sujets essentiels abordés en détail lors de la prochaine cause tarifaire (2013-2014).
17. Dans sa décision procédurale D-2011-119, la Régie retient, pour l'examen du dossier de cette année (2012-2013) les enjeux identifiés par Hydro-Québec dans la pièce B-0009, HQD-1, document 2, incluant les éléments de suivi des décisions antérieures.
18. À même ces enjeux, dans son intervention le ROEÉ entend aborder en particulier les enjeux suivants.

A. Les programmes du PGEÉ

19. **Suivi du programme de géothermie.** Hydro-Québec a révisé cette année encore les modalités du programme de géothermie afin de s'adapter à la réalité du marché et au retrait de subventions fédérales accordées au client.
20. Le ROEÉ souhaite poursuivre l'étude du programme à la lumière des nouvelles modalités afin de s'assurer auprès de la Régie d'une pénétration adéquate de cette technologie chez les clients d'Hydro-Québec.
21. De plus, suite au rapport d'évaluation du programme de géothermie déposé le 1^{er} avril 2011, nous avons maintenant le taux d'opportunité pour le programme estimé par la firme SOM. Ce taux s'avère assez élevé et le ROEÉ entend formuler des recommandations à la Régie pour l'amélioration de la performance du programme.
22. Le ROEÉ s'interroge également sur les projets de géothermie avec puits communs dont le projet pilote est en cours de réalisation à Blainville. Le ROEÉ souhaite examiner l'utilisation des ressources

monétaires en lien avec les résultats, ainsi que le déploiement de ce projet prometteur tant pour les clients que pour Hydro-Québec.

23. **Suivi du PGEÉ.** Le PGEÉ est un sujet d'intérêt permanent pour le ROEÉ. Afin de permettre une meilleure compréhension et utilisation des programmes, de leurs budgets et des économies qui y sont associées, le ROEÉ souhaite intervenir sur ces sujets, tant dans ses DDR que dans sa preuve. À travers ce travail d'analyse, le ROEÉ appuiera la Régie dans la prise des décisions permettant l'optimisation du déploiement des ressources et des résultats.
24. **Potentiel technico économique.** Le ROEÉ souhaite aussi utiliser la révision du Potentiel technico économique (PTÉ) d'efficacité énergétique déposée à la fin juin 2011 afin de s'assurer d'une utilisation optimale des ressources d'Hydro-Québec en efficacité énergétique.

B. Les Réseaux autonomes

25. **Sources renouvelables.** , Hydro-Québec indique dans sa preuve sur les réseaux autonomes (HQD-13, doc-1, p.27) son intérêt à poursuivre le développement des réseaux autonomes en intégrant une plus large part d'énergie provenant de sources renouvelables tout en s'accordant avec ses objectifs de qualité de service.
26. En effet, Hydro-Québec mentionne en conclusion du document que pour diminuer le coût de service des réseaux autonomes, «certaines actions peuvent être faites», notamment par la réduction de consommation de carburant et par «la production d'électricité au moyen de sources renouvelables (éoliennes, énergie solaire, hydroélectricité, hydroliennes, biomasse)».
27. Hydro-Québec ajoute que d'autres pistes peuvent être explorées, comme l'implantation de meilleures pratiques pouvant découler de consultations auprès d'autres réseaux autonomes au Canada et en Amérique du Nord.
28. Le ROEÉ encourage toutes formes d'initiatives en ce sens et souhaite clarifier les objectifs à moyens et longs termes qu'Hydro-Québec se donne en la matière et formuler à l'intention de la Régie ses recommandations dans la matière.
29. **Suivi du PUEÉ.** Hydro-Québec soutient que le chauffage résidentiel au mazout est plus efficace que celui à l'électricité et incite donc la clientèle actuelle et future des réseaux autonomes à utiliser cette source comme chauffage principal (programme PUEÉ) .
30. Dans un contexte de production d'électricité par centrale thermique diesel, le ROEÉ ne peut que reconnaître la logique d'efficience du

choix d'Hydro-Québec. Toutefois, le ROEE soutient qu'Hydro-Québec et la Régie devraient se questionner sur les alternatives envisagées visant à améliorer le bilan environnemental du chauffage résidentiel, tant au chapitre de la qualité de l'air et de la santé publique local qu'en termes des gaz à effet de serre.

31. **Suivi des programmes d'efficacité énergétique.** De manière plus générale, le ROEE se penchera sur l'offre et les modalités des programmes d'efficacité énergétique en réseaux autonomes pour la clientèle résidentielle, affaires et industrielles. Cette analyse permettra à l'intervenant de faire des recommandations à la Régie afin de s'assurer qu'Hydro-Québec utilise une approche optimale du point de vue environnemental et de la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable.

C. La Bi-énergie

32. L'intervention du ROEE portera également sur les impacts environnementaux de la bi-énergie, ainsi que des stratégies de maintien et d'expansion du parc bi-énergie.
33. Le ROEE a pris acte du suivi de décision D-2011-28 concernant la bi-énergie, plus précisément du document de la séance d'information du 25 mai dernier (présentation PowerPoint « Séance d'information sur la bi-énergie et le tarif DT » du 25 mai 2011).
34. Bien que certains questionnements sur le sujet aient été clarifiés par le document, le ROEE soutient que certaines questions demandent approfondissement, notamment en ce qui concerne la rentabilité économique et le bien-fondé du point de vue environnemental de la bi-énergie comparativement aux autres options de gestion de la pointe.
35. Par ailleurs, l'intervention du ROEE s'intéressera à la stratégie du Distributeur pour le maintien des clients DT et l'arrivée de nouveaux clients DT. Hydro-Québec compte modifier le calibrage actuel en incluant dorénavant les paramètres d'aléa climatique et de profil du consommateur. Le ROEE souhaite donc s'assurer que cette stratégie est optimale, dans l'éventualité où la bi-énergie est effectivement la meilleure solution.
36. En définitive, l'intervention du ROEE contribuera aux délibérations de la Régie, notamment dans l'exercice de ses responsabilités et compétences en vertu des articles 1, 5, 31, 32, 48, 49, 51, 52.1, 52.2, 52.3 et 73 LRE, et dans le suivi de ces décisions antérieures.

37. Le ROEÉ apportera un éclairage distinct et utile sur l'intégration et l'expression concrète des préoccupations environnementales et de développement durable dans l'établissement des tarifs d'Hydro-Québec.
38. Le ROEÉ réserve ses droits d'intervenir sur tout autre sujet pouvant toucher l'intérêt de ses membres.
39. Les recommandations et conclusions recherchées par le ROEÉ seront le reflet de la description de son intervention sur les enjeux du dossier tel qu'étayé ci-dessus.
40. La participation du ROEÉ dans la présente cause suivra en tout moment les instructions et le déroulement indiqués par la Régie.
41. La présente demande d'intervention est bien fondée en fait et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROEÉ DEMANDE À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROEÉ et son budget de participation ;

AUTORISER notamment le ROEÉ à soumettre des demandes de renseignements; à participer aux rencontres techniques, groupe de travail et audiences publiques dans la présente cause, d'exercer le droit de contre-interroger et de présenter ses commentaires et des preuves, y compris une preuve d'analystes et une preuve d'expert ainsi que leur analyse et l'argumentation réglementaire et juridique.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, 29 août 2011

Me Franklin S. Gertler

FRANKLIN GERTLER, ÉTUDE LÉGALE

Aldred Building

507 Place d'Armes, bureau 1701

Montreal, Quebec H2Y 2W8

Tel. (514) 798-1988

Fax. (514) 798-1986

admin@gertlerlex.ca

franklin@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEE :

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

a/s Eve-Lyne Couturier

1710, rue Beaudry

Bureau: 2.0

Montréal, QC

H2L 3E7

Courriel : couturier@iris-recherche.qc.ca

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEEÉ)

Les groupes et organismes suivants forment le ROEEÉ :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Le Mouvement Au Courant

Le groupe est constitué et géré par des bénévoles. Il a été créé en 1989 et incorporé en 1990 en tant qu'organisme sans but lucratif.

Objectifs :

Le Mouvement Au Courant est un groupe de recherche, d'analyse, de sensibilisation et d'intervention qui veille à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et au respect des principes démocratiques dans le cadre de l'élaboration des politiques gouvernementales et dans les modalités de choix entre les diverses filières énergétiques.

Principales activités :

Audiences (BAPE), enquêtes (Commission Doyon), commissions parlementaires, consultations publiques (Plan de développement d'Hydro-Québec), colloques, etc.

De plus, il s'associe, au besoin et selon la nature des dossiers, à des spécialistes, à d'autres groupes et réseaux de groupes.

4. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

5. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

6. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites

centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.